



Compte rendu du conseil d'établissement du 18 mai 2017

1. Bilan de l'année 2016/2017 : (voir sur le site les articles déposés toute l'année)

- **Travaux effectués** : classes du collège repeintes, mise à niveau du sol d'une salle, changement des luminaires dans les classes du collège, équipement de classes en vidéoprojecteurs, portes des WC maternelles refaites et repeintes, portail d'entrée refait et création d'un portillon, équipement en vidéo surveillance des entrées, sonorisation de l'établissement pour les alertes (incendie et confinement).
- **Maternelle** : travail sur le changement de méthode pédagogique qui favorise l'autonomie des élèves, le parcours individualisé, la motivation.
- **Ecole** : formation des enseignants sur la pédagogie coopérative, mise en pratique dans les classes.
- **Associations** : L'APEL cherche toujours des parents qui pourraient s'investir dans certains projets ou à la kermesse. Mme **Mastai** montre la nouvelle feuille de présentation et d'inscription de l'association dans le dossier d'inscription.
- **Familles** : les activités vélo et yoga en maternelle sont appréciées des familles. Les élèves apprécient les conseils de coopération (bon retour auprès des parents). Le poids des cartables à l'école comme au collège est évoqué. Une réflexion sera engagée pour les alléger.
- **Pastorale** : calendrier plus fourni à l'école, avec un temps fort par période. Les messes ont été proposées aux collégiens, qui ont bien participé. Temps fort du vendredi saint à la Visitation. Interventions du Père **Savalli** auprès des collégiens (6èmes) qui rencontrent un bel enthousiasme de la part des élèves.

2. Organisation de la rentrée 2017 / 2018 :

- Modalités d'inscription école et collège : 2 ans à l'avance en maternelle ; dépôt des dossiers en septembre pour les familles qui ont déjà des fratries inscrites. Dépôt en octobre pour les nouvelles familles. En cours de scolarité, les parents déposent un dossier avec une partie « motivation », ils sont rappelés en fonction des places qui se libèrent (importance de rendre les feuilles de réinscription dans les temps demandés). Collège pour la 6^{ème} : dépôt des dossiers dès le CM1 (harmonisation des 3 collèges du secteur) à partir de l'année prochaine, avec lettre de motivation. Priorité donnée aux élèves issus des écoles privées, aux fratries. Les groupes seront constitués en période 1 de l'année de CM2, les familles recontactées vers octobre du CM2, puis rencontre des familles à partir de janvier. Pour les élèves entrant au collège en cours de scolarité : au cas par cas en fonction des places.
- Dossier d'inscription, modifications tarifaires : Les tarifs des contributions des familles augmentent légèrement par rapport à cette année. La gratuité à partir du 3^{ème} enfant n'existe plus. Il faudra compter une réduction pour le 2^{ème} enfant scolarisé et une contribution de **150 €** en maternelle, **180€** en élémentaire et **200€** au collège à partir du 3^{ème} enfant. Des parents demandent pourquoi : M. **Coll** précise que la gratuité ne peut plus se faire, le Directeur Diocésain nous l'ayant fait remarquer. Le coût des élèves est élevé il n'est plus possible de supporter cette « charge » entièrement par l'établissement. M. Coll rappelle que pour les élèves domiciliés hors de la commune de Tarascon, nous ne recevons pas la contribution forfaitaire de la municipalité. Les dossiers d'inscriptions seront donnés prochainement.

Importance de remplir les professions des parents avec précision (cela bloque notre logiciel si celle-ci n'est pas remplie).

Assurance RC à donner à la rentrée.

Réflexion autour de la restauration scolaire : un travail de collaboration avec une société qui crée les menus en lien avec le chef cuisinier de l'établissement est à l'étude.

- Organisation pédagogique à l'école :

Changement de classe de M. **Chausson** qui prendra le CP : Mme **Emery** travaillera moins devant les élèves (ayant plus de décharge de direction), le CP étant une classe charnière, il est important de le confier à un enseignant qui a de l'expérience dans le cycle 2.

Mme **Emery** sera donc en CE1, avec un temps d'enseignement d'une demi-journée par semaine à 2 demi-journées par semaine selon les périodes. Un suppléant assurera le reste de la classe.

Caty **Boxberger** devient l'enseignante référent pour les écoles privées du secteur nord du diocèse (sous réserve de l'acceptation par l'inspection académique).

Elle s'occupera donc des dossiers MDPH des élèves de l'école / collège / lycée privés.

Elle sera donc à mi-temps dans la classe de CE2 et à mi-temps enseignante référent.

En GS, Sybille Delacourt reprend à 75 % donc 3 journées par semaine.

- Organisation au collège :

Changement de direction : Mme **Emery** a été nommée pour la direction du collège et de l'école.

Elle sera secondée pour être aidée dans la partie pédagogique.

Le fonctionnement est encore à la réflexion.

- Organisation des entrées et sorties :

Les familles pourront rentrer jusqu'au 2^{ème} portail pour les parents en élémentaire et collège.

Seules les familles en maternelles pourront entrer jusqu'à la classe.

A 8h10, les familles ne pourront plus entrer jusqu'au 2^{ème} portail.

Cela permet de ne pas bloquer l'entrée sur la voie publique au plus fort de l'affluence des familles et des élèves.

Dans la journée, le portillon et portail sur la voie publique seront fermés.

Pas d'entrée en dehors des heures d'ouverture et des RDV.

Pour les sorties à 11h30 et 16h30 de l'école : les familles entrent comme maintenant récupérer les enfants avec un enseignant au portail.

Pour les sorties à 12h00, 16h15 et 17h10 au collège : les élèves sortent comme maintenant.

Les parents devront attendre sur le trottoir l'ouverture du portail donnant sur la l'avenue.

Nous comptons sur le civisme des parents pour ne pas bloquer la circulation, créer de danger (les trottoirs sont larges).

Une demande à la mairie sera faite pour décaler la place handicapée qui se trouve devant le nouveau portillon, ainsi que pour demander un panneau « attention enfants » aux abords de l'établissement (il n'y en a pas).

- Nouveaux locaux : Le préfabriqué a été évalué par la société ... pour la présence d'amiante et une étude a été faite pour voir si la réhabilitation était possible pour la sécurité des élèves.

Cette étude a autorisé l'encapsulage des parois externes du préfabriqué.

Les menuiseries vont être refaites, l'électricité, le sol.

Ce qui nous permet de créer 2 classes pour l'école : une nouvelle BCD et la classe de Caty.

Celles-ci devraient être inaugurées en janvier 2018.

- Un nouveau bureau de l'Amicale : La nouvelle présidente de l'Amicale est Mme **Schmitt**.

3. Travail sur le conseil d'établissement :

Faire la liste des propositions : qu'est-ce qu'un conseil d'établissement, à quoi sert-il, quelles ont vos attentes ?

Travail en groupe, puis remontée.

Pour les parents, le conseil d'établissement, c'est un lieu où on peut faire remonter des informations d'ordre général (positives ou négatives) non personnelles (pour les familles comme pour le parent référent).

Un lieu de consultation, d'échanges libres, de partenariat. Ils peuvent échanger avec les référents, proposer des idées d'amélioration.

C'est une réunion / travail où on peut proposer des réflexions à mettre en place (par exemple la cantine, les toilettes...).

C'est un lieu d'échange et de communication avec les enseignants, l'équipe du personnel, les parents.

Le parent référent doit pouvoir avoir une présence physique régulière à l'école pour faciliter la communication et participer aux conseils d'établissement.

Les parents sont heureux d'avoir un compte rendu du conseil d'établissement.

Ils s'interrogent sur le fait qu'il y a peu de remontées des autres parents (certains ne semblent pas savoir comment cela se passe) ; ils regrettent que le collège soit moins représenté par les parents et les professeurs.

Pour les enseignants, c'est un lieu où il y a un échange constructif, qui évite les règlements de compte (que les parents n'attendent pas le conseil d'établissement pour dire à l'enseignant s'ils ont un problème, car nous restons ouverts aux familles).

C'est un lieu où des propositions peuvent émerger pour le bien des élèves. C'est un lien entre la maternelle, l'élémentaire et le collège où toutes les instances sont représentées.

C'est un lieu de coopération, d'échanges (parfois les remontées ressemblent davantage à des revendications).

Les enseignants remarquent le désinvestissement des parents dès la maternelle : les informations ne sont pas lues, les sites ou blog (en maternelle PS) peu visités.

Une proposition est faite : réaliser un organigramme avec les photos des enseignants et du personnel qui ne sont pas connus de toutes les familles, en y ajoutant leur fonction.

Les parents proposent d'organiser une journée portes-ouvertes, car nombre d'entre eux ne connaissent pas les locaux.

Mme Emery rappelle :

Que le conseil d'établissement se réunit 3 fois dans l'année (au minimum 2 fois).

Que tous les membres de la communauté éducative doivent y être représentés.

Mme Blanc rajoute que beaucoup de familles ne savent pas ce qu'est la communauté éducative.

Celle-ci est composée de représentants d'enseignants, de parents, des gestionnaires (OGEC), des personnels, de la paroisse, de l'Amicale, d'élèves (selon l'âge).

Il est présidé par le chef d'établissement.

Le conseil d'établissement aide le chef d'établissement dans sa mission (assurer l'unité de la communauté éducative, coordonner les projets).

Il a donc une voix consultative sur tous les sujets relatifs aux orientations et aux projets de l'établissement.

Il participe à l'élaboration du projet éducatif et du projet d'établissement.

Il formule un avis ou fait des propositions sur des projets pédagogiques, l'animation pastorale, le règlement intérieur, les horaires, les projets d'investissement...